

## ABONNEMENT

**Saumur**  
En an . . . . . 25 fr.  
Six mois . . . . . 13  
Trois mois . . . . . 7

**Poste**  
En an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## On s'abonne

A SAUMUR  
au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués doi-  
vent être remis au bureau du  
journal la veille de la reproduc-  
tion, avant midi.

Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 9 SEPTEMBRE

## Zola à Lourdes

Zola, l'homme de tous les mélanges, de *Pot-Bouille* et du *Rêve*, a voulu se rendre compte de visu des miracles qui s'opèrent à Lourdes.

Cette idée d'aborder les choses saintes a surpris de la part de celui qui écrivit cette saleté écœurante qu'on appelle *la Terre*, et quelques sceptiques pensaient peut-être que Zola allait trouver son chemin de Damas.

Les confidences qu'il vient de faire au rédacteur d'un grand journal ne peuvent laisser subsister aucun doute. Zola a vu les miracles, mais à sa façon, et il est à prévoir que le volume qu'il prépare ne sera pas une satisfaction donnée au monde des croyants.

L'écrivain à la mode a tout visité, tout examiné. Il a interrogé les malades, les médecins, les témoins. Leurs déclarations sont empreintes de la plus grande sincérité, et Zola n'a plus qu'à se rendre. Non, son esprit subtil lui suggère une idée nouvelle: l'organisation du bureau des constatations est complètement insuffisante.

Et voilà notre homme parti en guerre contre son fonctionnement. D'abord, les médecins sont triés sur le volet. Il faut faire entrer dans cette commission des protestants, des libres-penseurs, des athées, qui, selon Zola, pourront sans doute mieux apprécier les miracles que les hommes honnêtes qui remplissent actuellement ces fonctions et dont la loyauté n'a jamais été mise en doute par personne.

Puis ce sont les malades qui, à leur arrivée, ne s'expliquent pas d'une façon suffisante et cachent en quelque sorte leurs infirmités et rendent le contrôle difficile. Et Zola indique alors ses desiderata.

Avec beaucoup d'autres, nous estimons que Zola a de l'esprit, du génie. Mais, comme tous ses semblables, il possède une intelligence, une idée appréciatrice qui ont des bornes, et lorsqu'il les dépasse, son jugement semble s'affaiblir, on pourrait dire s'anéantir.

Comment Zola peut-il exiger que des pèlerins, guidés uniquement par un sentiment de foi, par une espérance invincible en l'Éternel, aillent se soumettre à l'examen minutieux de médecins choisis parmi les athées et les libres-penseurs?

Comment cet homme sensé — à certaines heures — peut-il croire que les malades qui cachent leurs infirmités à tous et ne les évoquent que dans leurs ardues prières, consentiront à les exhiber aux hommes de l'art qu'aucun sentiment ne retiendra et qu'attirera seul l'appât d'un jeton de présence?

Et pour être guéri à Lourdes faudra-t-il donc monter au pilori des misères humaines que M. Zola veut construire pour consacrer les miracles de la Grotte?

Tout cela n'est pas sérieux. Cette divagation est même pénible.

Zola, dans quelques rares pages, a laissé croire qu'il conservait encore certains souvenirs de son enfance, quelques ombres de croyances. C'est à elles qu'il eût dû faire appel

avant de donner ses appréciations plutôt que de recourir à des raisons purement matérialistes. Et s'il n'est plus croyant — bien qu'il affirme le contraire — qu'il respecte du moins les convictions religieuses de cette foule qui vient se prosterner quotidiennement aux pieds de la Vierge miraculeuse.

Le pèlerin, souvent abandonné par la science, n'a plus d'espoir qu'en Dieu. Pourquoi le forcer à revenir à cette même science qui l'a déjà rejeté?

Zola a voulu faire du bruit, et il a réussi. Son prochain livre aura sans doute un succès de curiosité, mais il ne changera rien aux principes immuables de la Foi, il n'altérera en rien les croyances qui furent celles de nos pères, qui, en dépit de nos ennemis, se continuent de nos jours et vivront jusqu'à la fin des siècles.

PIERRE DETOUCHE.

## INFORMATIONS

## L'INCENDIE DE SAINT-CLOUD

On sait que les Prussiens se défendent d'avoir mis le feu au château de Saint-Cloud pendant le siège de Paris, et prétendent que l'incendie a été allumé par des obus français dans l'ancienne résidence impériale.

Quoique cette prétention ne tienne pas debout et quoique les artilleurs qui faisaient face, à cette époque, aux batteries allemandes de Châtillon, de Brimborion et de Breteuil puissent attester que jamais leur tir ne fut dirigé, avant la catastrophe, sur le château lui-même, la preuve officielle manquait de l'acte de vandalisme commis par nos adversaires.

Cette preuve, on vient de l'acquérir. L'entrepreneur qui travaille en ce moment à la démolition des ruines a découvert, sous les décombres de l'escalier d'honneur, des dalles calcinées encore tout imprégnées de l'odeur du pétrole.

Après cela, le doute n'est plus possible, et l'on ne dira pas, sans doute, que ce sont les soldats assiégés qui sont allés badigeonner ainsi les murs du château avant d'y mettre le feu à coup de canon.

La question est tranchée: ce sont les Allemands qui ont incendié Saint-Cloud en 1870.

## CONSÉQUENCES DE TOUT À L'ÉGOUT

Le maire de Clichy s'est prononcé contre le *tout à l'égout* d'une façon originale.

En vertu d'une décision récente de ce magistrat municipal, les enfants dont les parents auront été eulés par l'épidémie cholérique seront élevés aux frais de la commune.

Une condition est nécessaire: il faudra que le tuteur autorisé la commune à intenter à la Ville de Paris un procès tendant à faire allouer à chaque famille ainsi frappée des dommages-intérêts, l'épidémie n'ayant d'autre cause que l'application du *tout à l'égout*.

## LES INFIRMIÈRES LAÏQUES ET LE CHOLÉRA

A propos des infirmières laïques, un des plus éminents médecins des hôpitaux de Paris disait, il y a quelques jours, à un rédacteur du *Figaro*:

« Si l'épidémie cholérique se développait et prenait les mêmes proportions qu'à d'autres époques, il n'y a pas un des hôpitaux aujourd'hui laïcisés qui ne verrait tout ou partie de son personnel céder à la peur et désertier. Ce serait alors le peuple lui-même qui réclamerait à grands cris le retour des Sœurs, et il faudrait bien les rappeler. »

## LES EMPLOYÉS INFIDÈLES

La Cour d'assises de la Seine a jugé à huis clos l'affaire de l'espion Greiner. Il a été condamné à vingt ans de travaux forcés.

La culpabilité de ce fonctionnaire subalterne reposait donc sur des faits graves.

Pourquoi donc les feuilles officieuses s'étaient-elles empressées d'annoncer, lors de l'arrestation de ce misérable, qu'il ne s'agissait que de « papiers sans intérêt, sans valeur »?

La culpabilité de ce subalterne infidèle, qui a pu, pendant trois ans, commettre impunément des détournements de documents officiels, ne dénote-t-elle point une incurie déplorable, un étrange manque de surveillance de la part de l'administration supérieure?

## LE CHOLÉRA

La situation à Paris devient de plus en plus mauvaise.

Dans chaque hôpital des salles spéciales pour les cholériques ont été aménagées.

Deux foyers d'épidémie ont été signalés dans le dix-neuvième arrondissement.

L'un, 80, rue de Crimée, dans une cité connue sous le nom de *Bulle-aux-Puces*, habitée par des chiffonniers et des débardeurs, au nombre de 600 environ, 6 cas s'y sont produits en quelques jours.

L'autre, 42, rue de Lunéville, dans la cité connue sous le nom de *Petite Pologne* et habitée presque exclusivement par des étrangers: Allemands, Russes et Polonais. Cinq cas s'y sont produits avant-hier et on a eu à enregistrer un décès.

À l'hôpital Saint-Antoine, une infirmière suppléante, M<sup>me</sup> Niederlander, est morte du choléra hier matin.

En province, l'épidémie s'étend lentement.

*Hambourg*, 7 septembre. — Le chiffre de la mortalité, qui avait baissé pendant quelques jours, avait fait espérer que l'épidémie était en décroissance; voici que la mortalité augmente de nouveau et que le choléra prend une grande extension.

On télégraphie de Berlin, 8 septembre:

« L'incapacité des autorités hambourgeoises à enrayer l'épidémie cholérique, l'insuffisance des services médicaux et des inhumations, cause une irritation très grande dans toute l'Allemagne.

» On se demande si une administration municipale aussi incapable peut, sans danger pour l'Empire, continuer à jouir des privilèges et des droits d'un Etat souverain. L'intervention du gouvernement impérial est absolument nécessaire. »

## Les fêtes de Gênes

*Gênes*, 7 septembre. — La division navale française a fait majestueusement son entrée dans le port de Gênes; elle a échangé les saluts et les visites avec les autres divisions.

Malgré l'heure matinale, le port était couvert de monde. Sur la mer, de grandes et de petites barques en grand nombre.

Vers neuf heures, le vaisseau-amiral commençait les saluts annonçant son arrivée.

Au premier coup de canon du cuirassé français, le commandant du port, baron Ruggiero, en grande tenue, accompagné des officiers du port, se portait immédiatement à la rencontre de l'escadre, tenant à être le premier à saluer l'amiral Rieunier.

Le port présente un mouvement inaccoutumé. Un grand nombre de barques chargées de monde entourent les vaisseaux français. Un grand bateau à vapeur, frété par l'aristocratie génoise, s'était porté aussi à leur rencontre.

Les places précédemment délinées à notre division ont été changées. Les vaisseaux italiens qui occuperont la tête de ligne devaient avoir les Espagnols pour voisins; les Français les remplaceront et seront placés entre les Italiens et les Espagnols.

Les journaux saluent l'arrivée de la puissante escadre française, qui, disent-ils, a une grande importance au point de vue du rétablissement des rapports cordiaux, désiré par tous. La ville de Gênes est fière d'avoir été choisie pour être le théâtre de cet événement.

À trois heures, l'amiral Rieunier a rendu visite au préfet, au maire et aux autres autorités. L'accueil a été empreint d'une sympathie très marquée.

Le maire a assuré à l'amiral que c'était de tout cœur et en raison du souvenir des gloires communes que la ville de Gênes et la population souhaitaient la bienvenue aux marins français. L'amiral s'est montré très satisfait de cette réception.

Le général commandant le corps d'armée, rendant visite avec son état-major, a été reçu à bord du *Formidable* au son de l'hymne national italien.

La population, montée sur de nombreuses barques, qui depuis ce matin entourent notre division, a applaudi frénétiquement et crié: Vive la France! Vive l'Italie!

Contrairement à ce qui a été annoncé, les équipages débarqueront très probablement; ils seront l'objet de démonstrations amicales.

Les visites échangées entre l'amiral Rieunier et les autorités ont eu un caractère d'intimité.

L'amiral a exprimé sa satisfaction d'avoir été choisi pour accomplir une mission d'amitié. Il espère qu'elle aura les résultats les meilleurs sur les rapports des deux nations. Les autorités ont assuré l'amiral de la réciprocité des sentiments d'amitié de l'Italie.

Les voitures de l'amiral et de ses officiers ont été suivies par une foule sympathique.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 septembre 1892.

Il se produit en ce moment quelques réalisations qui occasionnent un léger recul, on considère que les faits politiques qui avaient

aide au mouvement de hausse, ont été largement escomptés.

Le 3 0/0 recule à 100.57, le 4 1/2 se maintient à 105.85.

La Rente Italienne subit les effets de ces réalisations. Une légère réaction prépare une nouvelle étape de hausse sur les suites attendues de la manifestation de Gênes.

L'Extérieur cote 65 11/16. La faiblesse du Rouble à Berlin provoque des offres en Russe Nouveau à 79.75 et l'Orient à 67.75.

La Banque de France cote 4,160. Le bilan publié aujourd'hui accuse une diminution de 27 millions au portefeuille et une augmentation de 4 millions à l'encaisse or.

Le Crédit Foncier conserve son avance à 4,126. En 1891, les prêts nouveaux ont dépassé de 12 millions les remboursements anticipés.

La Banque de Paris est en ferme tendance à 676. Elle vient de gagner un procès contre la C<sup>e</sup> du gaz de Rio de Janeiro.

La Société Générale se maintient à 485. Au cours actuel, ce titre se capitalise à 5.34 0/0.

Le Crédit Lyonnais se négocie à 806.

Les Chemins Economiques valent 426 fr.

Informations financières. — La Compagnie nationale d'Électricité a émis en 1889 des obligations 5 0/0 remboursables à 300 fr. dont les coupons sont payés à raison de 7.50 en avril et octobre par le Comptoir national d'Escompte. Au cours actuel de 210 fr. ce titre offre un placement de 6 1/2 0/0.

## NOUVELLES MILITAIRES

### PROMOTION DE GÉNÉRAUX

On sait qu'une promotion dans l'armée aura lieu à l'issue des grandes manœuvres du Poitou, à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Valmy.

Cette promotion comprendra exactement deux généraux de brigade, en remplacement des généraux de division Despetit de La Salle, retraité, et Fay (ce dernier, commandant du 41<sup>e</sup> corps d'armée, à Nantes, est atteint par la limite d'âge le 28 septembre), et des généraux de brigade Bernard, retraité, et Danloux, commandant la brigade de cavalerie du 9<sup>e</sup> corps, qui passe dans le cadre de réserve le 21 septembre.

## Chronique Locale

### ET DE L'OUEST

#### AVIS DE LA MAIRIE

Nous avons reçu hier, dans la soirée, les deux notes ci-dessous :

Depuis le 6, tous les voyageurs en provenance des pays déclarés contaminés par le choléra, et pourvus d'un passeport sanitaire, sont obligés, d'après les instructions ministérielles, de passer, à l'arrivée à Saumur, la visite sanitaire.

#### Situation des malades de l'Hospice civil au 8 septembre, midi.

Hommes fiévreux . . . . .	4
Femmes fiévreuses . . . . .	4

Le nombre des malades continue à se maintenir bien au-dessous de la moyenne.

#### Nomination de Notaire

Par décret de M. le Président de la République, en date du 20 août 1892, M. Georges-Maurice Fourchault, ancien principal clerc de M<sup>e</sup> Portelin, notaire à Paris, a été nommé notaire à Saumur, en remplacement de M<sup>e</sup> Gautier, démissionnaire en sa faveur, et en cette qualité il a prêté serment devant le tribunal civil de Saumur à l'audience du 3 septembre.

#### LES GELEES

Il y a quinze jours, nous avions 36 degrés de chaleur et personne n'eût pu croire que le froid succéderait brusquement à une température aussi élevée.

Mais depuis le thermomètre a baissé rapidement et les habitants de la campagne ont vu de la gelée blanche dans la nuit du 5 au 6 et du 6 au 7 courant.

Souhaitons que le raisin n'ait pas à souffrir de ce refroidissement de l'atmosphère.

#### LE MARCHÉ DES VINS CHAMPAGNE DE SAUMUR

On lit dans le *Progrès agricole et viticole* de Montpellier, numéro du 4 septembre, les lignes suivantes, qui ne sont pas sans avoir une certaine saveur pour les fabricants de vins dits de Champagne de Saumur, qui sont traqués par le syndicat champenois :

« Il se vend beaucoup d'Aramons en blanc. On sait, en effet, que le Midi est devenu le *grand pourvoyeur* de la Champagne, qui a le bonheur de pouvoir écouler infiniment plus de vins qu'elle n'en récolte.

» Une bonne histoire à ce sujet. On raconte que mardi (30 août) plusieurs négociants de la Champagne étant venus à notre marché, on s'est arrangé de façon qu'ils ne paraissent pas en public et on les a tenus enfermés dans un local quelconque, où ils avaient le droit cependant de recevoir les courtiers ! »

Que penseront après cela les magistrats de la Cour d'Angers, qui ont prétendu dans un arrêt récent que « le vin de Champagne était récolté et fabriqué en Champagne. » Fabriqué oui ! Récolté non, et voilà une preuve nouvelle qui vient s'ajouter à toutes celles que les intéressés au procès d'Angers avaient mises sous les yeux des magistrats.

#### LE RENVOI DE LA CLASSE

Le gouvernement, dit la *Correspondance télégraphique militaire*, vient de décider que la libération de la classe, qui avait été fixée par un décret du 16 août au 21 septembre, aurait lieu le 19 pour permettre aux soldats libérés

de fêter dans leurs foyers la fête nationale du 22 septembre.

En conséquence de cette décision, le Ministre de la guerre envoie des instructions dans tous les corps d'armée pour que le renvoi des hommes libérables ait lieu le samedi 17 ou, au plus tard, le dimanche 18 septembre.

Le *Bulletin officiel du ministère de la guerre* publiera cette modification à la date primitivement fixée dans son numéro qui paraîtra cette semaine.

#### LE MOUVEMENT SUR LA LIGNE DU CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Le nombre des voyageurs transportés sur le chemin de fer d'Orléans, depuis trois mois, est considérable. On nous assure qu'il égale celui qui fut constaté, pendant l'année de l'Exposition, dans la période correspondante.

C'est le résultat de l'abaissement du prix des billets.

#### ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Par décision ministérielle du 18 août, M. Duchesne, gardien ordinaire à la prison de Chinon, désigné pour remplir le même emploi à la Maison centrale de Fontevrauld, et non installé, a été nommé en la même qualité à la prison d'Angers.

## LA VENTE DES BIENS De la Mense épiscopale

Mercredi a commencé, en la Chambre des notaires d'Angers, rue Chevreul, n° 19, la vente des biens de la Mense épiscopale, faite au nom du gouvernement par M. Le Bon, secrétaire général de la préfecture.

Cette première journée comprenait la mise en adjudication des cinq lots suivants : la villa Saint-René, la villa Saint-Maurille et le Pré-Fanny, situés commune du Pouligny, le patronage Saint-Vincent-de-Paul, sis à Angers, boulevard de Nantes, et le Cercle militaire, également sis à Angers, rue des Bœufs, n° 12.

On sait que le notaire-vendeur est M<sup>e</sup> Hasselmann.

Après la lecture du cahier des charges, M<sup>e</sup> Hasselmann annonce qu'il a reçu des prêtres légataires universels de Mgr Freppel une protestation dans laquelle ils font toutes leurs réserves de propriétaires au sujet de la mise en vente qui va s'ouvrir.

Au nom de M. Le Bon, M<sup>e</sup> Hasselmann déclare que le gouvernement prend la responsabilité la plus entière contre les risques que pourraient courir les acquéreurs.

Mais, fait observer M<sup>e</sup> Chérière, notaire de l'Évêché, le cahier des charges dit que ni la Mense ni l'Etat ne garantissent rien.

M. Le Bon et M<sup>e</sup> Hasselmann se concertent un instant, et ce dernier vient finalement de

clarer qu'il n'y aura aucune garantie et que les adjudicataires seront exposés à tous risques de revendication.

Puis l'adjudication a commencé :

La mise à prix de la villa Saint-René était de 28,000 francs; M. l'abbé Grimault a été déclaré adjudicataire au prix de 28,050 fr.

La villa Saint-Maurille, dont la mise à prix était de 5,000 fr., a également été acquise par M. l'abbé Grimault au prix de 40,000 fr.

M. Chanlouineau, du Palais des Marchands, a fait monter les enchères jusqu'à 9,000 fr.

La mise à prix du Pré-Fanny était de 2,800 francs; il a été acquis pour 2,950 fr. par M. l'abbé Grimault.

Le Patronage de Saint-Vincent-de-Paul a été adjugé au prix de 25,050 fr. à M<sup>e</sup> Grangé, avoué, avec faculté de déclarer commande dans les délais de la loi. Nous croyons savoir que M<sup>e</sup> Grangé est acquéreur au nom de M. l'abbé Fournier, directeur de l'Établissement.

La mise à prix de la propriété était de 25,000 fr.

Enfin, le Cercle militaire a été acheté 49,000 fr. par M. Fournée, propriétaire, rue de l'Esivière.

La mise à prix était de 12,000 fr.

\*\*\*

Hier jeudi, c'était le jour de la vente du collège de Combrée et des diverses parcelles de terre et pré, situées même commune. Ces parcelles ont seules été adjugées.

Pour le collège lui-même, il n'y a pas eu d'amateurs.

\*\*\*

Aujourd'hui c'était le tour des immeubles de Saumur.

Aucune enchère n'a été présentée pour l'Institution Saint-Louis et le patronage Saint-Pierre a été adjugé au prix de 16,050 francs.

LES VERCHERS. — Incendie. — Mardi matin, vers deux heures, le feu s'est déclaré dans une grange de ferme, au village de Laveau, commune des Verchers.

Le sieur Renard, garçon du fermier, M. Clotteau, a donné l'alarme, et tous les voisins sont venus porter secours, mais ils ont dû se borner à préserver le logement et laisser le foyer d'incendie faute d'eau.

Environ 4,300 gerbes de blé ont été réduites en cendre. Les pertes s'élevaient à 3,000 fr., moitié pour le fermier, moitié pour le propriétaire, M. Cogné, du Puy-Notre-Dame. Le tout est couvert par une assurance.

On ignore la cause de cet incendie.

CONCOURS. — Incendie. — La veille, un autre incendie s'était déclaré aux Touches, commune de Concourson, dans un pailler appartenant à M. Ditière.

## SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR Le Marquis DE FOUDRAS

Suzanne dégacha son bras, et de l'autre main elle desserra le nœud coulant et rendit Snap à la liberté.

Le chien, au lieu de s'enfuir, appuya sa tête sur le bras meurtri de mademoiselle d'Estouville.

— Il ne se sauve pas ! s'écria Léonce, c'est bien drôle. Savez-vous pourquoi ?

— Il est reconnaissant, dit Suzanne en caressant le chien ; et tout craintif qu'il est, sa reconnaissance le rend inaccessible à la crainte.

— Reconnaisant ! n'est-ce pas ce que vous vouliez que je fusse pour Verne ?

— Justement.

— Cela fait-il plaisir ?

— Essayez-en, vous le verrez.

— Pour cela, il faudrait que je fusse satisfait de n'avoir pas perdu Snap... Et bien ! il me semble que je le suis : c'est singulier.

Mademoiselle Suzanne, je vous remercie, et je tâcherai de ne pas oublier ce que vous venez de faire pour moi. Voulez-vous me permettre d'emmenner Snap ?

— Je n'aurais le droit de l'empêcher, que si vous pouviez encore lui faire du mal ; mais je ne dois plus avoir cette crainte, n'est-ce pas ?

— Gardez-le donc avec vous, dit Léonce tristement, car si je sais ce que je veux maintenant, je ne saurais répondre de ce que je voudrai tout-à-l'heure.

— Pauvre jeune homme ! s'écria Suzanne pendant que Léonce s'éloignait. Il n'est peut-être pas incorrigible, et, si elle l'ose tenter, Éléonore peut avoir une bien douce tâche à remplir.

Ayant prononcé ces mots avec l'accent de la plus profonde pitié, Suzanne rentra au château.

— Mon Dieu ! mon enfant, qu'avez-vous au bras ? lui dit madame Granval, lorsqu'ils se trouvèrent réunis tous les trois à la table du déjeuner.

— Ce n'est rien, reprit Suzanne en rougissant, je me suis blessée par mégarde ; mais je ne souffre pas.

— Elle ment ! dit Léonce avec brusquerie :

c'est moi qui lui ai fait cela.

— Vous, mon fils ! j'espère que c'est sans le vouloir, demanda la baronne en tremblant.

— Je le voulais très bien, mais après-j'en ai été fâché, et je crois que je le suis encore.

Alors Léonce se mit à raconter sans le moindre ménagement tout ce qui s'était passé. On eût dit à son calme que c'était d'un autre qu'il parlait. Madame Granval était au désespoir et elle ne le cachait pas.

— Maintenant, ma mère, continua-t-il, lorsqu'il eut fini son récit, dites-moi si j'ai eu raison de ne pas pendre Snap !

— Pouvez-vous le demander, Léonce ? répliqua la baronne en cherchant à retenir ses larmes.

— C'est que je voudrais bien que ces contrariétés ne se renouvelassent pas tous les jours. Je ne suis pas le maître ici, reprit Léonce, qui ne songeait plus qu'au dépit qu'il avait éprouvé d'être interrompu dans l'exécution de son projet stupidement barbare.

— Si c'est moi qui vous gêne, monsieur, je suis prête à partir, dit doucement Suzanne, et cependant je serai très malheureuse de quitter madame votre mère.

— Je ne veux pas que vous vous sépariez

de nous, répliqua vivement Léonce, du ton dont il aurait dit à son chien : *Snap ! ici !* Cette maison est déjà assez ennuyeuse quand vous y êtes ; que serait-ce donc si vous l'abandonniez ?

— Il faut cependant qu'elle l'abandonne, s'écria madame Granval avec indignation. Suzanne, mon enfant, je vous en supplie, épargnez-moi la souffrance de vous voir partager les humiliations que me causent ses brutalités, continua-t-elle en étendant sa main frémissante dans la direction de la place où Léonce se tenait impassible. Seule, dans cette maison avec lui, je n'aurai du moins à supporter que le poids de ma propre douleur, et la honte ne s'y joindra pas pour ajouter les tortures de mon orgueil à celles de mon cœur, désormais sans consolation. Mon fils, résignez-vous d'avance à vivre dans la solitude avec moi, et si vous trouviez un jour que c'est trop, après avoir trouvé que ce n'était pas assez, eh bien ! vous n'aurez qu'un seul mot à dire, et je vous laisserai maître absolu dans cette maison où je ne puis plus être heureuse, puisqu'il ne me reste plus d'espérance.

Un morne silence succéda à cet élan de désespoir. Léonce ne trouvait pas une parole à dire

Ce sinistre est attribué à la malveillance.

Le pailler a brûlé en entier, les travailleurs ayant dû porter tous leurs efforts pour garantir la maison d'habitation.

La perte est de 150 fr., couverte par une assurance.

## LES MANŒUVRES

CINQUIÈME LETTRE

Saint-Pierre-de-Maillé, 6 septembre.

Ainsi que je l'ai dit, la 36<sup>e</sup> brigade a canonné, le 5 septembre, à Pleumartin, d'où elle s'est éloignée le 6 septembre, à 3 heures du matin, au lieu d'une heure.

Elle était accompagnée de deux escadrons du 33<sup>e</sup> dragons et du 2<sup>e</sup> bataillon du 32<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Ainsi formée, la colonne suit la route de Saint-Pierre-de-Maillé. Le 77<sup>e</sup> régiment et le 2<sup>e</sup> bataillon du 32<sup>e</sup> régiment marchent en avant du 135<sup>e</sup>.

Arrivée à hauteur du bourg de Maillé, la 36<sup>e</sup> brigade prend position pour se défendre contre les attaques de la 35<sup>e</sup> brigade.

L'action s'engage vers cinq heures. Des feux de salve sont exécutés. Le 2<sup>e</sup> bataillon du 32<sup>e</sup> régiment et le 77<sup>e</sup> régiment forment la chaîne qu'ils renforcent et prolongent par échelons successifs.

Arrivé à 500 mètres environ au-dessus du bourg de Saint-Pierre-de-Maillé, le 135<sup>e</sup> régiment, qui est désigné pour former la réserve, tourne à droite et va se placer en lieu sûr.

Le terrain est très accidenté. On y rencontre des bois, des fossés et des champs labourés.

Bientôt l'ennemi, qui n'a à sa disposition qu'un escadron de cavalerie et qui se trouve, par suite, dans un état d'infériorité sur ses adversaires, qui sont renseignés par deux escadrons sur ses mouvements, se voit obligé de reculer peu à peu.

A ce moment, M. le colonel Maillard, du 135<sup>e</sup>, fait masser ses bataillons et détache sur chaque flanc de la réserve ainsi formée une section pour la défendre contre les surprises de l'ennemi.

Dans cette formation on avance de 1,200 mètres pour se conformer aux mouvements de la chaîne.

Puis l'ordre vient de déployer le reste du régiment. Le mouvement commence. Les soldats se disposent à se mettre en ligne.

On va ouvrir le feu. C'est alors que l'ennemi, qui croit la gauche plus faible, tente un suprême effort de ce côté.

Immédiatement la réserve, qui n'a pas encore achevé son mouvement de déploiement, se porte vers le point menacé et se trouve placée à gauche de la route qui conduit de Saint-Pierre-de-Maillé à Angles, à deux kilomètres de ce dernier bourg.

Il est sept heures et demie du matin.

La bataille touche à sa fin.

La charge sonne. Nos braves fantassins mettent la baïonnette au canon, et en avant !

Après un temps de pas de charge, ils s'élancent au pas de course. Des hurrahs éclatent sur toute la ligne.

A sept heures trois quarts, les clairons font entendre le « cessez le feu ».

Le combat est fini.

Nos soldats s'arrêtent immédiatement, remettent la baïonnette et se rassemblent par compagnies, à leurs places ordinaires. Ce mouvement s'accomplit dans le plus grand calme et dans l'ordre le plus parfait. En quelques minutes tout le régiment est groupé, l'arme au pied.

Les faisceaux sont aussitôt formés sur les positions occupées. Les chefs paraissent très satisfaits de cette manœuvre, exécutée avec un remarquable ensemble. On sait, en effet, que, fréquemment, un peu d'hésitation et un certain désordre se produisent dans les rassemblements. Rien de semblable, cette fois, n'a eu lieu. C'était merveilleux de voir avec quelle rapidité les hommes ont retrouvé leurs places respectives dans les compagnies, surtout après le tohu-bohu et le brouhaha d'une charge.

Les faisceaux formés, nos soldats ont eu une grand'halle de sept heures trois quarts à neuf heures et demie, après laquelle le 135<sup>e</sup> a fait face en arrière et est retourné à Saint-Pierre-de-Maillé, où il a cantonné les 6 et 7 septembre, ainsi que le 77<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Les autres régiments sont cantonnés à Angles et à Vicq.

Ainsi que je vous l'ai annoncé dans l'itinéraire, il y a eu repos le 7 pour toutes les troupes.

Les chefs paraissent enchantés de la marche et de la conduite des soldats.

Le 6, un ballon, dans lequel sont montées deux ou trois personnes, n'a cessé de suivre les mouvements exécutés par les 33<sup>e</sup> et 36<sup>e</sup> brigades. Il était parti de Saint-Pierre-de-Maillé. Il est probable que c'est un ballon du parc aérostatique militaire, mais je n'affirme rien.

Cinq généraux sont actuellement avec les troupes du 9<sup>e</sup> corps. Ce sont : M. le général Villain, commandant le 9<sup>e</sup> corps ; M. le général Fabre, arrivé le 6 à Saint-Pierre-de-Maillé ; M. le général de brigade chef d'état-major du 9<sup>e</sup> corps ; M. le général Mourland, de la 36<sup>e</sup> brigade, et M. le général de Royat, commandant la 35<sup>e</sup> brigade. (Patriote.)

### MANŒUVRES DE BRIGADE

C'est à 6 kilomètres au-delà de Chauvigny, non loin de Paisay-le-Sec, que le 113<sup>e</sup> et le 114<sup>e</sup>, partis mardi matin de Poitiers et de Saint-Benoît, ont rencontré l'ennemi représenté par le 68<sup>e</sup> et le 90<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Le thème établi par le général de division Désandré était le suivant :

et de doux qui ressemblait à la reconnaissance. On voyait au travail intérieur de sa pensée qu'il cherchait à se rendre compte de l'émotion inconnue qui s'élevait dans son cœur. Ce n'était pas encore la lumière durable du jour, mais c'était un rapide éclair illuminant passagèrement la nuit.

— Vous êtes bien bonne, mademoiselle, de parler ainsi, dit-il en hésitant, comme s'il s'exprimait dans une langue étrangère dont il n'aurait pas eu l'habitude. Il paraît que je fais du mal à ma mère et que vous lui faites du bien. Restez donc avec nous, je vous le demande en grâce et je vous promets de ne plus tourmenter Snap.

Sa pénétration ne put aller au-delà, et il retourna dans son impassibilité.

— Vous l'entendez, madame, reprit Suzanne en attachant sur la baronne un regard radieux : il n'y a plus que vous maintenant qui souhaitez mon départ. Persistez-vous encore à l'exiger ?

— Non, mon enfant ; mais je persiste à dire que vous êtes le plus parfait de tous les êtres. Faites donc ce que vous voudrez, et que le ciel vous récompense : je le lui demanderai tous les jours de ma vie.

Une armée bat en retraite sur Poitiers. Pour la protéger et conserver le plus longtemps possible le cours de la Vienne, elle détache une arrière-garde qui dans la circonstance est représentée par la 34<sup>e</sup> brigade. Cette arrière-garde doit se défendre contre l'avant-garde de l'armée ennemie venant de l'Est et formée de la 33<sup>e</sup> brigade.

Le combat ne s'est terminé qu'à une heure assez avancée. La critique a été faite sur le terrain par M. le général Désandré.

A 4 heures, toute la 47<sup>e</sup> division arrivait à Chauvigny où elle a cantonné.

Mercredi, repos.

Hier matin, manœuvre de division contre division. Le 47<sup>e</sup> a dû attaquer le 48<sup>e</sup> aux environs de Sainte-Radegonde.

### DÉPART DU 33<sup>e</sup> D'ARTILLERIE

Avant-hier matin, les batteries du 33<sup>e</sup> d'artillerie désignées pour prendre part aux manœuvres ont quitté Poitiers, se rendant directement à Chauvigny.

### LES FOURS DE CAMPAGNE

Mercredi soir sont arrivés à Poitiers 80 boulangers et 50 hommes du train avec huit fours de campagne.

Ils se sont installés au champ de la Madeleine où ils séjourneront pendant trois jours.

Chaque four produit 40 rations par fournée.

### LES OFFICIERS ÉTRANGERS

Les officiers étrangers arriveront à Poitiers demain samedi, par l'express de 5 heures du soir.

Des voitures les conduiront immédiatement à l'Hôtel de l'Europe.

### L'EAU AUX MANŒUVRES

La Gartempe n'est pas encore entièrement revenue à son étiage normal, mais déjà la rivière monte en amont et en aval de Montmorillon.

Renseignements pris auprès des habitants sur les sources fort belles et fort nombreuses qui ont un débit assez volumineux, il paraît que ces sources n'ont jamais été tarées au sens littéral du mot, comme on l'a prétendu. Telle est actuellement la situation à ces deux points de vue ; il ne reste plus d'incertitude qu'au sujet de l'eau, qui fait défaut dans plusieurs hameaux, fermes et métairies du haut plateau situé entre la Vienne et la Gartempe, plateau où les troupes doivent cantonner depuis le 10 jusqu'au 15. Mais les étangs, notamment celui de Beaufour, voisin du terrain de la revue, contiennent encore beaucoup d'eau.

### REVUE DU 16 SEPTEMBRE

La revue du 16 septembre aura lieu, comme on sait, à cinq kilomètres au sud de Montmorillon.

Le Président de la République passera devant le front des troupes dans une voiture à six chevaux, conduite par des artilleurs.

La tribune officielle est construite par un en-

trepreneur de Montmorillon, sous la direction du génie du 9<sup>e</sup> corps. Son prix de revient atteindra une dizaine de mille francs.

Il sera nécessaire d'effectuer des travaux assez considérables sur le terrain de la revue pour permettre les mouvements de troupe. La compagnie de réserve du génie du 9<sup>e</sup> corps sera employée à cet effet du 12 au 15 septembre. Elle ne participera donc pas aux manœuvres de son corps d'armée.

Il y aura, après la revue, une distribution de décorations.

Après la revue et avant le défilé, les officiers et militaires seront conduits en ordre devant la tribune officielle.

### ÉVADÉ DE NOUMÉA

La direction de la Sûreté générale vient d'être avisée de l'évasion de plusieurs forçats, des établissements pénitentiaires de la Nouvelle-Calédonie.

Parmi eux se trouve un nommé Missonnier (Jules-Gabriel), évadé le 21 janvier 1892 du camp de Toumourou où il était détenu sous le n<sup>o</sup> 15,285. Missonnier est né le 30 janvier 1866 à Loudun. Il a été condamné le 11 février 1884, par la cour d'assises de la Seine, à dix ans de travaux forcés et vingt ans de surveillance pour avoir contrefait des monnaies d'argent ayant cours légal en France, et avoir participé à leur émission, sachant qu'elles étaient contrefaites.

### A LA MOULE ! A LA MOULE !

On annonce un arrivage considérable de ces intéressants mollusques, qui commencent à envahir nos marchés.

Le 15 de ce mois, la saison battra son plein.

La pêche des moules atteint, depuis quelques années, des chiffres énormes : Rochefort en fournit 80,000 hectolitres ; Marennes, 447,000 ; La Rochelle, 45,000 ; Marans, 36,000. Ces dernières sont les plus chères.

Le prix moyen est généralement, pour celles de Marans, de 8 fr. 55 l'hectolitre, et celles de La Rochelle, 5 fr. 92.

Dialogue entre un ingénieur et un ingénieur...

— A Paris, on se plaint que l'eau de Seine n'est pas buvable ; à Londres, on en dit autant de la Tamise. Qu'y pouvons-nous faire ?

— Il y aurait pourtant un remède bien simple.

— Lequel ?

— Ce serait de changer les noms des deux fleuves, d'appeler la Seine Tamise, et réciproquement.

— Je ne vois pas en quoi...

— Sans doute ! Aussitôt la Seine serait tamisée et la Tamise deviendrait saine !

### BOURSE DE PARIS

Du 8 Septembre 1892

3 0/0 . . . . .	400 45
3 0/0 amortissable . . . . .	400 40
4 1/2 . . . . .	405 80

**Pilules Suisses.** Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons !

### Dernières Nouvelles

Paris, 9 septembre, 12 h. 18 soir.

On mande de Liévin que de graves désordres se sont encore produits cette nuit.

Plusieurs maisons habitées par des Belges ont eu leurs fenêtres brisées.

Un estaminet tenu par un Belge a été mis à sac.

Un des auteurs de ces scènes est connu. Son arrestation est imminente.

HAVAS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

à sa malheureuse mère, et Suzanne ne savait par où commencer pour exprimer tous les sentiments nobles et tendres qui remplissaient son âme.

— Si vous l'exigez, madame, dit-elle enfin, je me séparerai de vous, mais avant de me faire connaître votre volonté, laissez-moi vous dire que je vous aime trop pour ne pas préférer les petites épreuves que ma fierté souffre ici, à la tristesse que j'éprouverais s'il me fallait vivre loin de vous, maintenant que je connais vos chagrins. J'ai aussi mon orgueil, ajouta-t-elle avec un sourire céleste, c'est de croire que je vous suis nécessaire. Vous êtes une mère pour moi ; M. Léonce me traite comme si j'étais sa sœur, que faut-il de plus à la pauvre orpheline ? Je vais plus loin : l'existence la plus heureuse, la plus brillante ailleurs, réjouirait moins mon cœur que la satisfaction secrète d'être pour vous une consolation en restant sous ce toit que la joie semble avoir abandonné.

Au moment où Suzanne avait commencé à parler, le visage de Léonce s'était animé d'une expression vague d'abord, mais bientôt significative. De la curiosité il était passé à l'attention, et de celle-ci à quelque chose de grave

— Je suis déjà récompensée, madame, par le bonheur que j'éprouve à vous faire un peu de bien. Vous qui en faites tant à ceux que vous aimez, vous devez savoir combien cela est doux.

— Ma mère, interrompit brusquement Léonce, pourquoi Éléonore ne dit-elle jamais des paroles comme celles que vient de prononcer mademoiselle Suzanne ? Je voudrais beaucoup qu'elle essayât et je le lui demanderai.

— Gardez-vous-en bien, Léonce ! vous offenseriez gravement votre cousine. Elle est moins expansive que ma petite amie Suzanne, mais je suis sûre qu'elle est tout aussi bonne.

— Moi, j'ai besoin de voir pour croire et d'entendre pour comprendre, reprit Léonce : eh bien ! avec Éléonore je reste toujours au même point, et cela m'est insupportable. Je veux du nouveau ; j'en veux absolument.

— Je suis bien heureuse, mon cher fils, de vous voir dans ces dispositions, dit madame Granval en souriant doucement à Suzanne ; j'espère que Dieu vous les conservera et qu'elles se fortifieront chaque jour.

L'arrivée inattendue de M. Loubert et d'Éléonore interrompit cette conversation.

(A suivre.)

Etu le de M<sup>re</sup> LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 8.

# VENTE

Sur saisie immobilière  
Aux enchères publiques

## DIVERS IMMEUBLES

Consistant en :  
**Un Corps de Bâtimen en Ruine**  
Jardin, Terres et Vignes  
Situés commune de Saint-Macaire-du-Bois (arrondissement de Saumur).

L'ADJUDICATION aura lieu le **SAMEDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1892, à midi, à l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais de Justice de ladite ville.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :  
Qu'aux jour, lieu et heure sus-indiqués, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit :

### DÉSIGNATION

Immeubles situés commune de Saint-Macaire-du-Bois.

Premier Lot.  
1<sup>o</sup> Un corps de bâtiment en ruine, comprenant : une maison, composée d'une chambre, écurie, toit, cour commune devant ce bâtiment, grevée d'un droit de passage, le tout d'un seul tenant, situé à la Minauderie, joignant au nord Chaigneau et Frappereau, au midi Gaultier et Garreau, au levant Chaigneau.  
2<sup>o</sup> Un morceau de terre, situé au même lieu, contenant environ quatre ares quatre-vingt-dix centiares, joignant d'un côté une cour commune, d'autre côté les bâtiments du sieur Coquin ;  
3<sup>o</sup> Un morceau de jardin, situé au même lieu, contenant un are soixante centiares, joignant au nord Soigneur, au levant Frappereau.  
Mise à prix ..... 50 fr.

Deuxième Lot.  
1<sup>o</sup> Un morceau de pré, sis au lieu dit le Pré-de-Gain, contenant cinq ares soixante centiares, joignant au nord Frappereau, au midi héritiers Piloteau, au levant Taillé ;  
2<sup>o</sup> Un morceau de vigne, situé à la Pièce-Guillon, contenant quatre ares soixante-quatre centiares, joignant au midi un chemin, au levant Borit ;  
3<sup>o</sup> Un morceau de vigne, situé à la Plaine-de-Grenouillon, contenant neuf ares quatre-vingt-dix centiares, joignant au levant Métayer, au couchant Rahard ;  
4<sup>o</sup> Un morceau de vigne, situé aux Plantes-d'Archées, contenant neuf ares soixante centiares, joignant au nord Métayer, au midi Herpin, au levant Dumond.  
Mise à prix ..... 75 fr.

Troisième Lot.  
1. Un morceau de terre, situé à la Bour-nave, contenant cinq ares quatre-vingt centiares, joignant au nord Boutin, au levant Maitreau ;  
2. Un morceau de terre, situé au même lieu, contenant huit ares quatre-vingt centiares, joignant au nord Braudouin, au midi Garreau ;  
3. Un morceau de vigne, situé au Clos-de-Ribaudes, contenant quatre ares soixante centiares, joignant au midi Herpin, au levant Jean Gourin.  
Mise à prix ..... 60 fr.

Quatrième Lot.  
1. Un morceau de terre, sis au Clos-de-la-Borderie, contenant huit ares vingt centiares, joignant au nord le chemin d'intérêt commun numéro 94, au midi un chemin, au couchant Abraham ;  
2. Un morceau de vigne, sis au Champ-Rideau, contenant deux ares, joignant au nord Roger, au levant Guyon, au couchant Dutertre ;  
3. Un morceau de vigne, sis aux Fosses-de-la-Borelle, contenant cinq ares vingt centiares, joignant au midi le chemin de grande communication n° 27, joignant au levant Garreau, au couchant mademoiselle Morin ;  
4. Un morceau de terre, sis à la Youie, contenant six ares vingt centiares, joignant au levant Nicolas, au couchant un chemin.  
Mise à prix ..... 75 fr.

Cinquième Lot  
Un morceau de vigne, sis à la Minée, contenant cinq ares soixante-dix centiares, joignant au nord un chemin, au midi Grel-lier.  
Mise à prix ..... 15 fr.

Sixième Lot  
1. Un morceau de vigne, situé à la Rot-tille, même commune, contenant deux ares vingt centiares, joignant au nord Pierre Pi-choi, au levant le même ;  
2. Un morceau de vigne, situé à la Galu-che, contenant trois ares, joignant au nord Baudouin, au midi Dumont, au levant Lherbet.  
Mise à prix ..... 15 fr.

Septième Lot  
Un morceau de terre, situé au Clos-Eper-vier, contenant deux ares cinquante centia-res, joignant au nord Robin, au midi Bois-dron, au levant Champion.  
Mise à prix ..... 40 fr.  
Total des mises à prix : 300 fr.

PROCÉDURE  
Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de Madame Rose Pirault, veuve de M. François Dudoit, propriétaire, ladite dame demeurant au Puy-Notre-Dame, avant pour avoué constitué M<sup>re</sup> LOUIS ALBERT, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue de la Petite-Douve, n° 8, sur le nommé René Coquin, cultiva-teur, demeurant à la Minauderie, commune de Saint-Macaire-du-Bois, veuf de dame Louise Hervé, pris tant en son nom per-sonnel que comme cessionnaire des droits des héritiers de la dame Louise Hervé, son épouse décédée, suivant procès-verbal de M<sup>re</sup> Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du treize juin mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré.

Le procès-verbal de saisie a été dénoncé audit sieur René Coquin, sus-nommé, es-dite qualité, suivant exploit dudit M<sup>re</sup> Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du vingt-deux juin mil huit cent quatre-vingt-douze, également enregistré.  
Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le premier juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, volume 48, nos 31 et 35.

Lecture a été faite à l'audience du Tribunal civil de Saumur, en date du vingt août mil huit cent quatre-vingt-douze, du cahier des charges déposé au greffe, en présence ou eux dûment sommé, des créanciers inscrits et par jugement en date dudit jour, le Tribunal a fixé l'adjudication des immeubles saisis à l'audience des criées dudit Tribunal du premier octobre mil huit cent quatre-vingt-douze.  
Il est déclaré ici que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la trans-cription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

1<sup>o</sup> Soit à M<sup>re</sup> LOUIS ALBERT, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;  
2<sup>o</sup> Soit au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le ca-hier des charges.

Fait et redigé par l'avoué-licencié sous-signé.  
Saumur, le sept septembre mil huit cent quatre-vingt-douze.  
L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-douze, l<sup>re</sup> c<sup>o</sup>.  
Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>re</sup> DUPOUET, notaire à Saint-Mathurin.

Pour cause de maladie  
**A CÉDER**  
L'EXCELLENT  
**Hôtel de la Gare**  
A la Ménitré

TENU PAR M<sup>me</sup> VEUVE TRIOLET.  
S'adresser, soit à M<sup>me</sup> TRIOLET, soit à M<sup>re</sup> DUPOUET, notaire

LIBRAIRIE DE FLAMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>  
Rue Jacob, 56, à Paris

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE  
Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND  
12 PAGES IN-4<sup>o</sup>  
LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de suc-cès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuelle-ment paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un sup-plément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuillets contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, man-teaux, vêtements d'enfants, etc.  
Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière ; il peut s'a-bonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :  
Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. —  
Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE  
**Petite MAISON**  
Avec JARDIN bien arboré  
Contenant 500 mètres carrés environ.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
**Un Dictionnaire**  
DE LITRE  
4 Volumes et un supplément reliés  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT  
**UNE MAISON**  
Rue de Bordeaux, 15,  
Précédemment occupée par M. le docteur Gérard, médecin major à l'École de cavalerie.  
Avec beau jardin bien arboré et service d'eau de Loire.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
POUR NOËL PROCHAIN  
**Une MAISON**  
Sise à Saumur, rue de Bordeaux, 59,  
Avec grand jardin, remise à 4 voitures, écurie à 4 chevaux.  
S'adresser à M. GUIGNARD, rue du Portail-Louis, ou à M. LANGLOIS, expert.

**MAISON A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1893  
Occupée par le Magasin de Lin-gerie de M<sup>re</sup> TAILLARD.  
S'adresser à M<sup>re</sup> DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

**A LOUER**  
**APPARTEMENT**  
Au 2<sup>e</sup> étage  
Composé de trois pièces, man-sarde, décharge et grenier.  
S'adresser au bureau du journal.

**VÉRITABLE**  
**EXTRAIT de VIANDE**  
**LIEBIG**  
Indispensable pour préparer à tout moment potages, sauces, légumes et autres mets.  
Cet extrait se conserve indéfiniment  
Se méfier des imitations  
Exiger la signature **LIEBIG** en creux bleu sur l'étiquette de chaque boîte.

**A SAINTE-GENEVIÈVE**  
**Tapisseries Artistiques**  
BRODERIES  
M<sup>re</sup> NOËL & BOUIN  
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR  
Très beau choix de Travaux fantaisie

**Pianos, Musique, Instruments**  
Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846  
**PILLET-BERSOULLÉ**  
Successor, Élève de Pleyel, Wolff et C<sup>ie</sup>  
SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR  
Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie  
ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS  
Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion  
INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE  
de toutes sortes  
La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.  
700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

**PHARMACIE A. CLOSIER**  
N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne  
SAUMUR  
Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.  
Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.  
CABINET D'APPLICATION  
On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.  
PRIX MODÉRÉS

**SOCIÉTÉ DES HUILES D'OLIVE DE NICE**  
Extrait de l'article 2 des statuts :  
« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »  
DÉPÔT :  
**Maison IMBERT Fils**  
Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38  
Spécialité d'HUILE D'OLIVE Vierge extra DE NICE  
Le flacon ..... 2 fr. 80 Le 1/2 flacon ..... 1 fr. 50  
Verres repris à 30 centimes Verres repris à 20 centimes  
En Bonnes en verre garnies d'Osier  
En bonbonne de 3 kilog. .... le demi-kilog. 1 fr. 20  
— de 5 kilog. .... 1 fr. 10  
— de 10 kilog. .... 1 fr. 00  
MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES  
Les emballages sont repris aux prix facturés  
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.